

MUSCULATION & FITNESS

ASPTT STRASBOURG

Centre Sportif Ouest – 6 Chemin Long – 67200 STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN Tel : 03 88 10 03 20

TARIFS SAISON 25-26

**Tarifs valables pour une saison sportive:
du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026**

	LOISIRS Individuel				TOTAL	
	Cotisation Statutaire	Licence Fédérale	Licence Fed ASPTT	P.O.A.S. Section		
L'année / 12 mois	20,0	20,0	8,0	177,0	225,0	L'année / 12 mois
Le semestre / 6 mois	20,0	20,0	8,0	102,0	150,0	Le semestre / 6 mois
Le trimestre	20,0	20,0	8,0	52,0	100,0	Le trimestre
Adhérents autres sections / l'année				140,0	140,0	Adhérents autres sections / l'année
Sportifs inscrits sur Liste Haut-Niveau	20,0	20,0	8,0	127,0	175,0	Sportifs inscrits sur Liste Haut-Niveau
Sport santé sur ordonnance	20,0	20,0	8,0	129,0	185,0	Sport santé sur ordonnance

	LOISIRS Couple + Famille				TOTAL	
	Cotisation Statutaire	Licence Fédérale	Licence Fed ASPTT	P.O.A.S. Section		
Couple/DUO (même adresse) l'année par personne	20,0	20,0	8,0	152,0	200,0	Couple/DUO (même adresse) l'année par personne

	uniquement COURS COLLECTIFS FITNESS				TOTAL	
	Cotisation Statutaire	Licence Fédérale	Licence Fed ASPTT	P.O.A.S. Section		
COURS COLLECTIFS l'année par personne / un créneau	20,0	20,0	8,0	162,0	210,0	COURS COLLECTIFS l'année par personne / un créneau
COURS COLLECTIFS l'année par personne / deux créneaux	20,0	20,0	8,0	232,0	280,0	COURS COLLECTIFS l'année par personne / deux créneaux
COURS COLLECTIFS l'année par personne / trois créneaux	20,0	20,0	8,0	262,0	310,0	COURS COLLECTIFS l'année par personne / trois créneaux

Les adhésions de type loisirs donnent accès à tout à l'activité musculation et cours collectifs.

Licences et Cotisation statutaire ne sont perçues qu'une seule fois par saison sportive.

La licence/assurance FFHM est valable du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Un certificat médical d'aptitude est exigé à l'inscription pour la délivrance des licences / assurance.

Payements échelonnés possible, pour le semestre et l'année:

- uniquement par chèques , tous les chèques sont à déposer avec le bulletin d'inscription; - le premier avec un minimum de 75 euros est encaissable immédiatement;
- le(s) suivant(s) de 75 euros à trente jours d'intervalle pour un paiement en 2 x du semestre ou en 3 x à l'année

REMARQUES

payement des cotisations uniquement en espèces ou par chèques ou chèques vacances
pas de frais d'inscription en supplément des tarifs mentionnés ci-dessus
pas de système de prélèvements mensuels.